



HAL
open science

Renaissance du “ Politique ” en Europe ? Un point de vue allemand

Ulrich Mückenberger

► **To cite this version:**

Ulrich Mückenberger. Renaissance du “ Politique ” en Europe ? Un point de vue allemand. Revisiter les solidarités en Europe: Actes du Colloque - 18 et 19 juin 2018 - Collège de France, 2019. halshs-02064792

HAL Id: halshs-02064792

<https://shs.hal.science/halshs-02064792v1>

Submitted on 21 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 2 – Renaissance du « Politique » en Europe ?

Un point de vue allemand

Ulrich Mückenberger

Professeur émérite à l'Université de Hambourg et directeur de recherche à l'Université de Brême

Dans ma brève intervention je vais me focaliser sur cinq points. 1er: La refondation du social en Europe requiert une refondation politique; 2ème: Selon la doctrine allemande, l'UE a déjà les éléments d'un État social; 3ème: Ce qui manque c'est une volonté politique et un cadre institutionnel pour appliquer cet ordre du droit européen primaire; 4ème: Dans cette situation où la pratique politique s'oppose au cadre normatif européen il faut insister sur ce cadre normatif, plutôt que y renoncer en le qualifiant d' « illusion »; 5ème: La refondation de l'UE se heurte à de forts obstacles. L'Allemagne fait partie tant du problème que de sa solution. Ce qu'il nous faut pour atteindre le but de la refondation politique, c'est l'émergence d'une transnationalité vécue dans les cultures et les institutions européennes.

I. Une vue allemande particulière

Pour mon intervention sur l'avenir de l'Europe, j'assume d'avance une double particularité de mon point de vue. Premièrement : j'ai une approche allemande qui, pour les autres Européens, peut sembler « déductive », « volontariste », « principielle ». Deuxièmement : ma propre position est minoritaire en Allemagne – elle s'y oppose clairement à la position dominante – soit celle de l'indifférence de Mme Merkel, soit celle de l'économisme autoritaire de M. Schäuble. Ma position vise la démocratisation en Europe, ce qui implique de regagner l'hégémonie du politique et pour atteindre cela le dépassement — la « Überwindung », proposée par Jürgen Habermas - de la domination économique de l'Allemagne. Il s'en suit un paradoxe : pour faire naître une structure démocratique en Europe, l'Allemagne doit utiliser son poids économique pour réduire les inégalités en termes d'influence en Europe (y compris en réduisant sa propre influence économique) et faire émerger la « voix » des peuples dans leur diversité, mais sans disparité en Europe. La résolution de ce paradoxe suppose une prise de conscience de ce que seule la démocratisation en Europe pourra éviter la catastrophe populiste/nationaliste qui actuellement la menace ; son dépassement sera la clé pour le succès politique, économique, social et culturel de l'Allemagne comme des autres pays européens.

Dans ce colloque, on parle de l'avenir des « solidarités »¹ et du « social » en Europe – pas directement de la « politique ». Mais les deux dimensions – le social et le politique - sont étroitement liées. L'histoire européenne comme l'ont constatée Heinz Potthoff (1966,

¹ Pour un allemand, l'enjeu des « solidarités » en Europe, à l'heure actuelle, se manifeste plutôt dans le traitement national et européen des réfugiés que de l' « Europe sociale » pour les travailleurs communautaires. Dans ce moment le chauvinisme nationaliste de M. Seehofer s'oppose à l'humanisme communautaire européen (malheureusement pas pensé « politique ») de Mme Merkel.

pages 2-6) et Hugo Sinzheimer (1976, pages 115 ss.) et comme l'a théorisée Thomas H. Marshall, nous enseigne qu'il y a une logique dans les « droits de citoyenneté » émergents : les droits civils pouvaient se développer (au 18ème siècle) au sein de systèmes autoritaires. Quant aux droits sociaux réalisés au 20ème siècle, ils présupposent les droits civils et politiques acquis au 19ème siècle dont notamment le droit de vote, les libertés d'expression, d'association et de négociation collective, de voix démocratique. Sans démocratie aucun état social.

II. Du point de vue juridique, l'UE (dans la doctrine allemande) est déjà regardée comme un « État social »

Il est clair qu'en Europe il y a une pluralité de notions et de concepts d'« État social ». Dans la systématisation comparative réalisée par F. X. Kaufmann (2003: 304) il y a trois spécificités du *Sozialstaat* allemand qui combine les principes de solidarité et de subsidiarité :

- a). Le droit social (droit du travail individuel et collectif) joue un rôle important pour le développement de la politique sociale allemande,
- b). La redistribution des revenus est effectuée plus par un financement par *Beiträge* (contributions/cotisations) des assurés que par des services (ou prestations) sociaux prévus par l'État ;
- c). Le principe de subsidiarité se traduit par un haut degré de délégation des services publics à des *nichtstaatliche Träger* (des opérateurs non étatiques).

Ainsi caractérisé, il se distingue du « *welfare state* » et de l'« État providence ». Le « *welfare state* » anglais est plus orienté vers une politique sociale pour éviter ou atténuer la pauvreté (des pauvres, des jeunes, des femmes) par les moyens de « *self-help* » et de « *social security* » de base financée par des impôts - cela accompagné par un système public de services sociaux publics universels ("social services"). L'État providence à la française, cependant, est caractérisé, selon Kaufmann, par une pluralité et intransparence de régimes de prévention et leur *Verflochtenheit* (entrelacement) soit dans l'État central, soit dans des groupes professionnels, soit avec les relations familiales.

En ce qui concerne l'Europe la doctrine allemande du droit social européen constate qu'il y a, au-delà des États sociaux nationaux, un principe d'État social sur le plan européen. Il y a toutefois une grande divergence dans la doctrine quant au degré de justiciabilité ou au caractère obligatoire de ce principe. Il est vrai que dans l'art. 3. para. 3 TUE, dans le droit primaire, on évoque l'« économie sociale de marché » qui pour un allemand correspond à la « *Soziale Marktwirtschaft* » qui est à la base du *Sozialstaat* allemand. Mais, dans le droit primaire de l'UE on observe, au-delà de l'art. 3 para. 3 TUE, l'émergence de trois valeurs juridiques suprêmes qui se regroupent autour de ce principe de l'État social. Tous les trois (Mückenberger 2014) ont gagné de plus en plus poids juridique dans les Traités

- . Dignité de l'Homme
- . Démocratie
- . Solidarité.

Ces trois valeurs du droit primaire européen se combinent, selon l'art. 6 para. 3 TUE (« 3. Les droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne de

sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et tels qu'ils résultent des traditions constitutionnelles communes aux États membres, font partie du droit de l'Union en tant que principes généraux. »), avec le droit constitutionnel des pays membres.

Il en résulte, d'après la jurisprudence constitutionnelle du *Bundesverfassungsgericht*, une force juridique de ce principe. Plus précisément, il s'agit d'une obligation pour tous les acteurs européens d'adapter toutes les mesures européennes (soit législatives, soit exécutives, soit judiciaires) aux impératifs du « social ».

III. Divergence de la politique réelle vis-à-vis des obligations de l'État social

Il est vrai que ce principe d'État social n'a jamais été appliqué par les acteurs officiels de l'UE. Évidemment, dans les deux crises fondamentales de l'Europe - la crise financière de 2012 ; et la crise des « réfugiés » de 2015 – le respect du « social » n'a pas régi. Mais c'était déjà le cas au début de la CEE. D'abord : le social a toujours été subordonné à l'économique. Sous la dominance du néo-fonctionnalisme (Haas 1968), le social a été dévalorisé comme « *spill-over* » de l'économique bien que le droit primaire européen eût promis « l'égalisation dans le progrès » (1957). Ensuite : l'introduction du marché unique n'était jamais accompagnée par une harmonisation correspondante au plan social (1986). Enfin, là encore, l'instauration de l'Union monétaire est exposée au risque de sa faillite, faute d'avoir introduit, en même temps, l'Union politique (2002). (v. Bercusson et al. 1996 et 2001)

Suite à ces asymétries et défauts systémiques l'Europe a vécu un processus de renationalisation inconnue de toutes ses politiques. Cette renationalisation a été accompagnée (et parfois provoquée) par différents populismes nationaux – surtout populisme de droite, parfois de gauche. En plus, l'intégration systémique des économies nationales dans l'économie mondiale et dans les réseaux digitaux mondiaux ont augmenté et rendu évidente l'incapacité (hiérarchisée) croissante des États-nations à résoudre les problèmes qui en résultent.

Ce qui reste c'est une nouvelle transgouvernementalité intensive des politiques des pays membres européens (Wallace et al. 2005, Slaughter 2004). Jürgen Habermas a démontré et critiqué le départ de la méthode communautaire vis-à-vis de l'EMS et les « *six-pack* » et il utilise l'expression sarcastique de « *postdemokratischer Exekutivföderalismus* » (fédéralisme postdémocratique des exécutifs). Ce fédéralisme postdémocratique selon lui conduit à une double dégradation de la politique démocratique en Europe. Premièrement, la renationalisation européenne tend à substituer du « droit international » au « droit européen ». Deuxièmement, le transgouvernementalisme conduit à la déconstitutionnalisation nationale. On dit de nouveau que nous sommes à « l'heure de l'exécutif ». Ce qui se transnationalise, ce sont donc la police, les juges, les ministres, et non pas la démocratie (Habermas 2011, Jakobeit et al. 2018).¹

¹ Dieter Grimm suit une autre piste de la déconstitutionnalisation européenne – le régime du juge qui „dissout l'électeur“ (2017). Je suis d'accord avec lui que la CJUE tend à occuper le rôle d'un superlégislateur et qu'elle utilise ce rôle plutôt pour l'« intégration négative » que pour l'« intégration positive » (dans le sens de Fritz Scharpf). Je ne suis pas d'accord avec Grimm de prendre ce rôle comme la raison primaire du « déficit démocratique » de l'UE (et du populisme qui en suit) et d'en déduire la nécessité de réduire les Traités aux règles procédurales d'une constitution.

IV. Comment expliquer cette contradiction ? Une pure illusion du normatif vis-à-vis de l'empirique - ou plutôt une « tension réelle » ?

On constate donc un principe de plus en plus important d'État social en Europe et en même temps une politique pratique de plus en plus a-sociale. Y a-t-il une explication pour cette contradiction ? Est-ce qu'il s'agit d'un pur « mensonge » de la part des élites dominantes ? Est-ce que c'est le « pouvoir nu » du marché total, des « lois économiques » conduisant à la négation totale du « droit » ?

Je tends à nier cette conclusion. L'Europe semble avoir besoin d'un cadre normatif pour son orientation et sa légitimation – ce besoin a été démontré par la série de conférences intergouvernementales (et les séries d'actes de ratifications dans les pays membres) qui y ont conduit. Ce cadre semble nécessaire même s'il n'est pas respecté en pratique – ou peut-être même parce qu'il est si souvent violé. Il y a là une indication de la force du normatif (=du politique) – même si elle est négligée dans le travail quotidien des responsables politiques. Les sociétés modernes exigent un cadre constitutionnel normatif pour leur légitimité. Si l'on accepte cette dualité comme dialectique (et pas une simple contradiction), on n'arrivera pas à la conclusion de renoncer à ce cadre normatif (en le dénonçant comme « illusion »), mais par contre à systématiser et « fortifier » ce cadre normatif.

J'ai l'impression que tous les participants de cette conférence sont ainsi orientés – et je voudrais souligner et encourager cette orientation commune.

Comme citoyen et juriste allemand je me sens mal à l'aise avec la politique dominante actuelle allemande. Cette politique tend à dépolitiser le renouvellement européen (qui est actuellement à l'agenda) et à re-économiser l'Europe dans le sens néolibéral. Tandis que les propositions d'Emmanuel Macron ont créé un « *kairos* » (une fenêtre d'opportunités) pour le renouvellement politique européen, l'Allemagne a refermé cette fenêtre – d'abord : avec ses attitudes et contraintes d'austérité vis-à-vis des autres pays européens ; ensuite en raison de la longue inactivité due aux difficultés d'établir un nouveau gouvernement allemand ; enfin avec l'insistance mise par Mme Merkel sur l'approfondissement de l'Union monétaire et le « conseil de sécurité » externe européen (un budget « investif » et un plan Marshall pour l'Afrique), au lieu de compléter les propositions de M. Macron par un « plan social européen » (y compris un budget et un ministre de travail et de l'économie européen).

L'Allemagne est toujours freinée par ce que Erich Fromm appelait « la peur de la liberté » « *Furcht vor der Freiheit* » (Fromm 1999) et Hannah Arendt « la fuite dans l'impuissance » « *Flucht in die Ohnmacht* » (Arendt 2005: 16). La politique, selon Arendt, est basée sur la diversité fondamentale entre les hommes. Elle crée la liberté et la spontanéité (dans le sens kantien) pour inventer l'inouï (« le miracle ») de l'action politique (Arendt 2005: 127). Tout cela est empêché par la fuite dans l'impuissance.

Par contre, l'Allemagne nie toujours « le politique » comme elle nie la diversité interhumaine en l'assimilant à la « *Verwandtschaft* » (parenté) ou à la « *Gemeinschaft* » (« communauté » - à l'opposé de « société » dans le sens de Tönnies). Cette appréciation négative du politique est nourrie par les expériences fatales des politiques impérialistes (les années 1890 et suivantes) et des politiques fascistes allemandes (les années 1933 et

suivantes). Plutôt que des principes politiques décisionnels, il en résulte une attitude de « responsabilité », de la « *Natur der Sache* » (« nature des choses »): « *TINA There is no Alternative* ». Cette retenue politique allemande est cependant illusoire : en « dépolitisant » et « économisant » l'UE, l'Allemagne fait malgré tout de la politique – elle change le pouvoir vis-à-vis des autres pays en élargissant sa puissance financière, elle affaiblit les acteurs politiques dans les autres pays et suscite ainsi le populisme en RFA et ailleurs. Mais elle n'identifie pas son activité comme « activité politique ».

Au-delà de cet a-politisme il y a également (et paradoxalement) la résurgence d'une vieille tradition autoritaire en Allemagne. J'appelle cela l'élément Carl Schmittien dans les politiques allemandes actuelles. Les deux crises évoquées ont été aperçues comme conduisant à l'état d'urgence (*Notstand, Ausnahmestand – state of emergency*). Et là régit la thèse de Carl Schmitt : « *Souverän ist, wer über den Ausnahmestand entscheidet* » (« Le souverain c'est celui qui commande l'état d'urgence ») (Schmitt 2004). Et c'est l'exécutif – national et transnational. Derrière cela il y a une autre réminiscence historique allemande : « *Der Notstand ist die Stunde der Exekutive* » (« l'état d'urgence c'est l'heure de l'exécutif » - l'ancien Ministre de l'Intérieur Schröder dans les années 1950/60 - v. Schneider 1986). Très ouvertement Otto Mayer, le créateur du droit administratif allemand, se calmait déjà après la révolution de 1918 avec les mots célèbres : « *Verfassungsrecht vergeht – Verwaltungsrecht besteht* » (« Le droit constitutionnel passe – le droit administratif subsiste ») (Mayer 1924).

Pour revenir à l'Europe. Je crois qu'il s'agit là d'une « tension réelle » (la relation turbulente entre l'état social européen et la pratique concrète européenne). Les peuples européens ont besoin de la possibilité d'un recours aux fondements de la société civile et ses valeurs constitutives. À long terme cela pourrait conduire à l'idée d'une refondation de l'Europe avec une primauté du politique et de la démocratie au lieu de celle de l'économique et de l'exécutif. Cette vision cependant, au moment donné, n'a pas un supporter énergique dans l'Allemagne (aussi forte qu'elle soit en Europe).

V. Refondation sociale et politique européenne – quels chemins ?

Des observations préliminaires :

- La refondation requiert un cadre politique pour effectuer les changements du droit de l'UE que j'ai évoqués (elle ne commence pas à zéro),
- Le président Emmanuel Macron est regardé, en RFA, comme un porteur d'espoir pour l'Europe. Même si l'on ne partage pas son approche libérale (réformes « sociales » en France ; budget et ministres européens seulement « financiers »), on doit admettre que c'est le seul homme politique européen qui ait gagné une élection avec (et non pas contre) l'Europe; et c'est le seul homme politique européen qui se soit engagé dans un projet de refondation européenne.
- La politique allemande demeure toutefois réticente vis-à-vis de ses propositions. Mme Merkel n'a pas de vrai projet politique ni européen – voyons si (et pour combien de temps) elle survit au conflit avec le chauvinisme chrétien-social. Et le SPD a perdu, après la défaite totale de Martin Schulz, un porte-parole pour la politique européenne qui pourrait servir d'« homologue » (et correctif social nécessaire) au président Macron. En effet, la politique européenne de la nouvelle Grande

Coalition n'est représentée que par Mme Merkel, bien que, dans l'accord de Coalition, l'Europe eût pris une place prioritaire.

- La majorité de la population allemande est toujours pro-européenne (s. Hoffmann 2017). Mais il y a deux ou trois points à relativiser. D'abord : cette majorité est segmentée – elle contient plus de jeunes, de personnes bien éduquées, d'habitants urbains, de salariés ayant un emploi stable, moins d'employés précaires ou d'exclus qui tendent au populisme de droite. Ensuite : même parmi les salariés, l'attitude pro-européenne est souvent limitée par des intérêts de la « compétitivité nationale » (niveau salarial, autres avantages de l'industrie exportatrice allemande ; peur de redistribution européenne aux dépens de l'Allemagne). Et enfin, cette majorité n'est pas unie dans un projet de refondation – elle est diffuse, variée, désorganisée donc incapable de fonctionner comme « acteur politique ».
- *Ach Italien!* Hélas l'Italie! Comment résoudre la crise italienne avec un gouvernement entre les deux populismes de semi-gauche et d'extrême droite ? Qu'est-ce que pourrait être une solidarité européenne ni ultralibérale ni patriarcale (Bolaffi 2018)? Y a-t-il un chemin combinant une consolidation financière et infrastructurelle italienne autogérée « autodéterminée » et une solidarité européenne qui encourage ce changement sans le mode autoritaire de la Troïka (Enderlein 2018).

Les idées et propositions allemandes pour une refondation européenne à mon avis se regroupent autour du rôle de l'État nation vis-à-vis de l'UE refondée. Il y a deux pôles extrêmes. Le premier serait la substitution aux États nations européens d'une UE dont les peuples sont transnationalisés à travers la société civile et ses activités culturelles et politiques amalgamées (Guérot 2017). Le second est au contraire l'abolition de l'Union Monétaire (et de l'Euro) pour redonner aux peuples européens leur pouvoir démocratique national et, relevant de cela, la capacité de dévaluer leur monnaie (Wolfgang Streeck <2015> de gauche – la plupart des autres soutiens sont de droite).

Je ne discute pas les pôles d'extrême. Je me réfère à la position qui situe l'idée de l'Europe politique et sociale dans le cadre de « l'Europe de différentes échelles »/ « différents niveaux » (« *multilevel Europe* ») (v. également Aglietta/Leron 2017). Elle vise à un équilibre politiquement réfléchi, délibéré et décidé entre États nations, Union européenne et régions/communes. Ce faisant, elle essaye d'établir une correspondance des principes de solidarité (Supiot 2018) et de subsidiarité (Zacher 2001) sur la base d'un État social européen.

Cette vision a comme piliers :

- Une constitution politique de l'UE (ou d'une partie des pays de l'UE) sans créer un « État fédéral européen » (comme le proposait Winston Churchill à la fin de la guerre), mais un pouvoir supranational avec souveraineté précisément partagée avec les États membres pour servir au principe de solidarité là où son exécution est la plus efficace (subsidiarité proactive - comme prévu dans l'art. 5 para. 3 TUE).
- Un type de gouvernement européen qui est doué des compétences et des capacités d'exécuter le cadre normatif de l'État social européen déjà existant - surtout les droits fondamentaux. Il doit être légitimé par les peuples européens eux-mêmes (pas seulement à travers les gouvernements nationaux ou leurs représentants dans le Conseil de Ministres) – d'une manière qui doit encore être expliqué.

En RFA, c'est surtout Jürgen Habermas qui a avancé l'idée de « démocratie

transnationale » vis-à-vis des menaces de « fédéralisme exécutif post-démocratique ». De manière intéressante, un français, Étienne Balibar, en recevant le prix Hannah Arendt allemand en 2017, dans son discours « Pourquoi donc l'Europe » a souligné – et « radicalisé » – ses idées (Balibar 2018).

Le diagnostic des défis à résoudre de Habermas a trois aspects. D'abord, réduire l'hégémonie allemande en Europe qui s'est affirmée surtout depuis 2010 ; ensuite remédier au déficit de légitimité européenne qui s'est produit à travers le transgouvernementalisme dans la gestion de la crise financière ; enfin, surmonter l'erreur de construction de l'UE qui a créé une union monétaire sans une union politique.

Pour atteindre ce but, Habermas propose quatre mesures :

- Commencer avec une « Euro-Union » (les états membres de l'Euro zone plus x) ;
- Remplacer la méthode intergouvernementale par la méthode communautaire ;
- Présenter des candidats et listes de candidats communs de différentes nations (transnationaux) pour les élections européennes ;
- Donner plus de transparence de la part des élites nationales concernant leurs politiques européennes vis-à-vis de leurs électeurs nationaux.

Pour Habermas ce type de mesures pourrait conduire à une démocratie transnationale européenne ancrée toutefois dans les États membres.

Balibar ajoutait à cette liste trois autres conditions d'une refondation de l'Europe : premièrement, l'extension de la démocratie, la participation citoyenne au niveau local et quotidien; deuxièmement, l'émergence d'un mouvement collectif social transnational pour réellement coopérer de manière transfrontalière ; et troisièmement : un effort de définition transnationale validée par les peuples des problèmes politiques qui sont à résoudre (« c'est la définition de problèmes politiques à résoudre pour que la construction européenne devienne non seulement souhaitable mais possible, en surmontant les effets de sa crise actuelle »). Selon Balibar ce sont surtout les inégalités croissantes, les nouvelles identités nationales de plus en plus conflictuelles et le défi de l'hospitalité vis-à-vis des mouvements de migration d'aujourd'hui.

En ce qui concerne les propositions d'Emmanuel Macron dans son discours à la Sorbonne je voudrais soutenir l'idée de listes transnationales (comme proposé, en 2015, par le Parlement Européen, rejeté par la Commission en juin 2018, Mme Merkel veut y réfléchir ...). Mais quant au cadre institutionnel je voudrais juste observer qu'un ministre européen des finances (avec un budget européen) sans une culture croissante de solidarité transnationale européenne et sans un ministre du travail et de l'économie risque d'être réduit à un « commissaire d'austérité ». En RFA, on se moquait de cette idée en disant qu'elle pourrait conduire à un ministre européen des finances : M. Schäuble.

Je proposerais que ces plans institutionnels – que ce soit un commissaire de travail inter frontalier comme proposé par la Commission ou un fonds structurel de reconversion comme proposé par Pierre Moscovici - soient enracinés dans une culture de solidarités transnationales des syndiqués et des syndicats en Europe (Mückenberger et al. 1991, Bercusson et al. 1996 et 2001). Ils devraient également promouvoir la négociation sociale transnationale, à travers les dialogues sociaux, les accords d'entreprise transnationaux en Europe (v. Mückenberger et Nebe 2018). Sans l'émergence d'une « transnationalité vécue » en Europe, toutes les idées d'une refondation politique européenne resteront sans fondement.

Références

- Aglietta, Michel et Leron, Nicolas (2017) : La double démocratie. Une Europe politique pour la croissance, Paris: Seuil.
- Arendt, Hannah (2005): Was ist Politik? (éd. Ursula Ludz), 2nd éd., München/Zürich: Piper.
- Balibar, Étienne (2017): Wozu noch Europa? Festrede anlässlich der Verleihung des Hannah-Arendt-Preise 2017, Bremen, uvv. Ms.
- Bercusson, Brian et al. (1996 et 2001): Manifestos Europe sociale, Bruxelles: ISE.
- Bolaffi, Angelo (2018): cité dans SPIEGEL No. 23/2018 (2.6.2018), p. 17.
- Enderlein, Henrik (2018): Noch ist Zeit, aber nicht mehr viel. in: SPIEGEL No. 23/2018 (2.6.2018), p. 18/19.
- Fromm, Erich (1999 <1941>): Die Furcht vor der Freiheit, dans: Rainer Funk (éd.): Erich Fromm Gesamtausgabe in 12 Bänden. tome I: Analytische Sozialpsychologie, Stuttgart: DVA, pp 215–392.
- Guérot, Ulrike (2017): Der neue Bürgerkrieg. Dass offene Europa und seine Feinde, Berlin: Ullstein.
- Haas, Ernst B. (1968): The Uniting of Europe. Political, Social, and Economic Forces 1950–1957, republié Stanford CA: Stanford University Press.
- Habermas, Jürgen (2011): Zur Verfassung Europas. Ein Essay, Berlin: Suhrkamp.
- Habermas, Jürgen (2014): „Für ein starkes Europa“ – aber was heißt das? In: Blätter für deutsche und internationale Politik, H. 3, S. 85-94.
- Habermas, Jürgen/Gabriel, Sigmar/Macron, Emmanuel (2017): Europa neu denken. Eine Diskussion zwischen Jürgen Habermas, Sigmar Gabriel und Emmanuel Macron, In: Blätter für deutsche und internationale Politik, H. 4, S. 41-54.
- Hoffmann, Reiner (2017): Die soziale Erneuerung in Europa voranbringen, in: Frankfurter Allgemeine Zeitung, 16. November 2017
- Jakobeit, Cord, Kappel, Robert et Ulrich Mückenberger (2018): Einleitung: Transnationale Akteure und Normbildungsnetzwerke, dans: les mêmes (éds.), Transnationale Akteure und Normbildungsnetzwerke, Baden-Baden: Nomos, pp. 7 - 34.
- Kaufmann, Franz-Xaver (2003): Varianten des Wohlfahrtsstaats. Der deutsche Sozialstaat im internationalen Vergleich, , Frankfurt: Suhrkamp.
- Manow, Philip (2018): Links und rechts – zwei Spielarten des Populismus, in: Frankfurter Allgemeine Zeitung, Nr. 24, 29. Januar 2018, S. 7.
- Marshall, Thomas H. (1950): Citizenship and Social Class and Other Essays. Cambridge: Cambridge University Press.
- Mayer, Otto (1895/96; 1914/17;1924): Deutsches Verwaltungsrecht, 2 volumes, 1ère, 2ème et 3ème édition, München/Leipzig.
- Mückenberger, Ulrich (2014): Eine europäische Sozialverfassung? dans: Europarecht (EuR), 49ème année, vol.. 4, pp 369-399.
- Mückenberger, Ulrich et Katja Nebe (éds.)(2018): Sozialer Fortschritt durch transnationalen Sozialen Dialog, Baden-Baden: Nomos (à paraître).

Mückenberger, Ulrich, Schmidt, Eberhard, et Zoll, Rainer (éds.) (1991): Die Modernisierung der Gewerkschaften in Europa, Münster: Westfälisches Dampfboot, pp. 9 – 28.

Potthoff, Heinz (1966 <1925>): Die Einwirkung der Reichsverfassung auf das Arbeitsrecht, dans: Thilo Ramm (éd.), Arbeitsrecht und Politik. Quellentexte 1918-1933, Neuwied: Luchterhand, pp. 1 - 78.

Rodrick, Dani (2018): What does a true populism look like? It looks like the new Deal, dans: The New York Times, 21 février 2018.

Schmitt, Carl (2004): Politische Theologie. Vier Kapitel zur Lehre von der Souveränität, 8ème éd., Berlin: Duncker & Humblot.

Schneider, Michael (1986): Der Konflikt um die Notstandsgesetze, dans: Gewerkschaftliche Monatshefte, vol. 8/1986, pp 482-94.

Sinzheimer, Hugo (1976 <1928>): Die Demokratisierung des Arbeitsverhältnisses, dans: idem, Arbeitsrecht und Rechtssoziologie. Gesammelte Aufsätze und Reden, t. 1, p 115-134.

Slaughter, Anne-Marie (2004): A New World Order. Princeton and Oxford: Princeton University Press.

Streeck, Wolfgang (2015): Gekaufte Zeit. Die vertagte Krise des demokratischen Kapitalismus, version élargie, Berlin: Suhrkamp.

Supiot, Alain (2018): Introduction, dans: idem (éd.), Face à l'irresponsabilité: la dynamique de la solidarité, Paris: Collège de France, pp 7-17.

Helen Wallace, William Wallace, and Mark A. Pollack (éd.) (2005): Policy-making in the European Union (5ème éd.), Oxford: Oxford University Press.

Zacher, Hans F. (2001): Grundlagen der Sozialpolitik in der Bundesrepublik Deutschland, dans: BMAS <Ministère Fédéral du Travail> (éd.), Geschichte der Sozialpolitik in Deutschland seit 1945, vol. 1: Grundlagen der Sozialpolitik, Baden-Baden: Nomos, pp 333 - 684.